## GROUPE SCOLAIRE SAINTE ANNE & LAMARTINE



École, Collège et Lycées catholiques d'enseignement sous contrat d'association avec l'État

## **CONVENTION FINANCIÈRE LYCEE PRO 2023 – 2024**

(Remplir une convention par payeur en cas de parents séparés/ divorcés)

Je soussigné(e) M. - Mme ...... m'engage(nt) à régler les frais de scolarité de

l'élève			e	ntrant e	n classe de	en c	μalité de :
O Externe	0	Demi-pension	onnaire		(	O Interne	
Frais de scolarisation							
Les frais de scolarisation financent :							
<ul> <li>Les investissements en matériel,</li> <li>Les frais divers qui comprennent et divers services.</li> <li>Les frais liés aux sorties, activités</li> </ul>	les cotisations	auprès de l'Ens	seignement	catholiq		·	
Ils se décomposent en 1 partie 1. La part fixe : 848 € / ai investissements immobilier	n (incluant 15	5 euros de fich	iers « Voie			participation s	olidaire aux
2. La part modulable calcule De fait, nous vous remercions de fou libre, PACS, vie maritale : fournir l'avis Si vous ne souhaitez pas fournir vo	rnir une copie s d'imposition	complète de l'a pour chaque ad	avis d'impos <u>lulte, famille</u>	recomp	osée inclue).	-	
Déterminez votre catégorie :							
Revenu fiscal de référence du foyer	Divisé par	Nombre de p		] = [	Tranche	Catégorie	Montant part Modulable
	/			=		€	€
Montant de la part modulab	le						
Catégo	prio	Tranche	Mor	tant nart	modulable		_
Catego	Inférieur à		IVIOI	ntant part			
2		€ à 6.700 €		95		_	
3		€ à 8.200 €		195		_   \	
4	De 8.201	€ à 10.550 €		315	€	_	
5	De 10.55	1 € à 13.500 €		524	€		
6	De 13.50	1 € à 16.200 €		800	€		
7	Supérieur	<sup>·</sup> à 16.200 €		936	€		
3. Réduction « famille nombr Une famille ayant plusieurs enfants s modulable pour le 2ème enfant plus j difficultés momentanées ou durables p  4. L'adhésion à L'Association Cette adhésion sert à faire vivre l'AP bénéficier de la location des manuels	colarisés dan eune et 50 % peuvent en fai n de Parents EL du groupe	pour le 3 <sup>ème</sup> en re part au Chef d'élèves (APEL scolaire. Elle p	fant et suive d'établisser d'etablisser et de be de	rants, p nent qui s par fa énéficie	lus jeune (s). examinera les mille r de réduction :	Les familles se possibilités. sur les voyage	trouvant en
J'a	dhère à l'A	APEL:	□ oui		non		
Calculer le total :							
<ol> <li>Part fixe</li></ol>	ou 50 % (3èr uels scolaire tif)   □ 15€	me enfant ou p s) (1 adhésior □ 30€ □ 5	olus) sur pa n par famill io€	art fixe e faite nte Ann	et modulable sur l'ainé) de	33 €	€ - €
				+ 2 - 3 +	• •		€

## Externat et Demi-Pension (ne concerne pas les internes)

Votre enfant est externe, il peut déjeuner occasionnellement. Les réservations sont possibles jusqu'à 10h00 le jour même sur Ecole Directe ou à la comptabilité au tarif de 7,10 € le repas. Les repas sont payables d'avance en alimentant le porte-monnaie SELF. En cas de non réservation du repas ou au-delà de 10h00, le tarif est majoré de 2,00 € soit 9,10 € le repas.

Votre enfant est demi- Pensionnaire, vous devez choisir de 1 à 5 repas par semaine. Les jours de repas sont fixés pour l'année et ne sont pas interchangeables en cas d'absence à un repas prévu. Le tarif au forfait tient compte d'un nombre moyen d'absence pour maladie, sortie, voyage. Les repas non consommés ne sont pas remboursés.

Nombre de repas / semaine			2 repas	3 repas	4 repas	5 repas
Tarif annuel		195 €	390 €	585 €	710 €	887.50€
Cochez la case selon le nombre de repas / semaine =:	>					

Cochez la c	ase selon le no	ombre d	le repas / se	maine	=>					
Jours d	le repas cho	isis :	O Lundi	O Ma	ırdi	O Merc	redi C	) Jeudi	O Ven	dredi
	non contractuel, su ifs seront communi						Total der	ni-pension (	(B)	€
Internat : hé	bergement -	pensio	on - transpo	orts						
	internat hors tran	-								
	nt l'hébergement	et le we	ek-end d'intég	gration de	l'intern	at (1.651 €	), les repas	d'internat :	déjeuners,	dîners, petits
léjeuners et goû	ùters (1.891 € *).									
O Pension	complète 5 jou	ırs (2nd	le et 1°/T°)			3.54	12 €			
O Pension	avec 1 déjeune	er à l'ex	térieur / sen	naine en	1° et T	·° 10	68€ ⇒ 🗆	l Mardi d	ou 🖵 Je	eudi
<b>O</b> Pension	avec 2 déjeune	ers à l'e	xtérieur / se	maine ei	n 1° et	T° 33	36 € 🖙 🗹	í Mardi 🤞	et ☑ Je	eudi
Intornat							€			-
	d'autocar de l'In			lestinées	aux élé	èves interr	nes, <b>voir la</b>	fiche de ti	ransports	du dossier
	t reporter le tarit							_		
Transport in	nternat						€			
	ternat *, provisoires et n. Ils seront commun					Tota	al internat +	transport (C		€
Arrhes à vers	ser									
Des arrhes d'un	montant de 75	€ sont à	verser et à jo	oindre au	dossie	r obligatoiı	ement (en	caissement	du chèque	e à réception
lu dossier et qu	ui sera déduit de	e la factι	ure établie po	our l'anné	e scola	ire).				
Total généra	l des frais									
		Frais d	le scolarisat	ion (A)				€		
			ension ou Ir		3 ou C	)		€		
		TOTAL	GENERAL	(A + B +	C)			€		
	_			<u> </u>						
Mode de règle										
le choisis de ré	•	otro DIE	2) * (Day aléfa			١				
•	nent <sup>*</sup> (joindre v	otre KIE	, ,				<b>N</b> .4	.) -	4 5 1	( t )
raction :	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,							(sept)		
Date :	O le 5 du moi		<b>O</b> le 10 du		4 .					
	(libellé à OGEC)	) ou cart	e bleue sur E	cole Dire	ecte av	ant le 10 c	lu mois.			
Remarques										

- Pour toute annulation d'inscription exprimée au-delà du 1er juin 2023, les arrhes versées sont conservées par l'établissement.
- Le tarif annuel ne peut pas être remis en cause. Les absences éventuelles pour maladie, stage, voyage... ne donnent pas lieu à réduction de tarif, y compris pour la demi-pension, le tarif au forfait étant un tarif préférentiel incluant un nombre moyen d'absence par élève. En cas de départ anticipé de l'élève, sauf cas de force majeure ou d'exclusion définitive de l'établissement, une facture sera établie au prorata du nombre de semaines restantes.
- Au cours de l'année scolaire et en fonction des classes, les familles pourront être sollicitées financièrement pour la participation à une activité particulière (par exemple, un voyage scolaire...).
- Le paiement en 10 fois s'entend de septembre 2023 à juin 2024. Toute inscription en cours d'année sera proratisée en fonction du nombre de semaines restantes.
- Des frais de gestion de 20 € sont appliqués dès le 2ème changement engendrant une modification tarifaire.
- En cas de de rejet de chèque ou prélèvement, des frais de rejet vous seront facturés à hauteur de 8 € par rejet.

Fait à Signature(s) le